

Demande de rendez-vous

- Par courriel à :
ce.77medprev@ac-creteil.fr

Précisez :

- ⇒ Votre nom et prénom;
- ⇒ Votre date de naissance,
- ⇒ Vos coordonnées;
- ⇒ Votre poste et votre affectation;
- ⇒ Le motif de votre demande;
- ⇒ Et si vous le souhaitez joindre vos certificats médicaux

- Par telephone uniquement les après-midis au :

01.64.41.36.31.



Coordonnées

Les médecins reçoivent les personnels à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale :

Dr Pascale TSAKIRIS- Secteur Sud 77
Dr Sabrina HACHANI- Secteur Nord 77

Secrétariat de la médecine de Prévention :

Samya BACHARA-HAMOUTI

@ ce.77medprev@ac-creteil.fr

☎ 01 64 41 26 31

📄 Cité administrative
Bâtiment C – 9^{ème} étage
20 quai Hyppolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX



Service médical de prévention de la DSDEN 77

*Académie de Créteil
Service médical académique*



Rôle et missions

Le service de médecine de prévention est un service académique.

Les missions du médecin des personnels sont multiples et visent à améliorer les conditions de travail des personnels

Assurer la surveillance médicale des agents en situation de risque en raison :

- ⇒ De leur état de santé
- ⇒ De leur exposition à des risques professionnels
- ⇒ De l'amélioration des conditions de au travail
- ⇒ De leur intégration après congé de longue maladie (C.L.M.), congé de longue durée (C.L.D.), congé de grave maladie (C.G.M.).

Donner un avis et rédiger un rapport le cas échéant dans le cadre :

- ⇒ Des accidents de travail
- ⇒ Des maladies professionnelles
- ⇒ Du champ de la médecine statuaire en lien avec les comités médicaux (congé longue maladie, congé longue durée...)

Accompagner et conseiller le service de gestion des ressources humaines dans ses missions :

- ⇒ D'intégration des personnels en situation de handicap:
- ⇒ D'affectation:
- ⇒ D'aménagement des postes de travail, de traitement du dispositif relatif aux postes adaptés de courte et longue durée:
- ⇒ De reclassement, reconversion
- ⇒ De mutation.

Consultation

Le médecin reçoit les personnels :

- ⇒ Soit sur **demande écrite** de l'autorité hiérarchique ;
- ⇒ Soit à **la demande des intéressés** (avis, conseil, demande d'aménagement de poste...).
- ⇒ Soit sur **convocation du médecin lui-même**

*Secteur Sud	**Secteur Nord
Chaumes En Brie	Champs sur marne
Combs La Ville	Chelles
Dammarie Les Lys	Claye Souilly
Fontainebleau	Coulommiers
Le Mée Sur Seine	Dammartin
Melun	La Ferté sous Jouarre
Moissy	Lagny sur Marne
Montereau	Lognes
Nemours	Meaux Nord
Ozoir La Ferrière	Meaux Villenoy
Provins	Pontault Combault
Seine Et Loing	Torcy
Sénart	Val d'Europe

